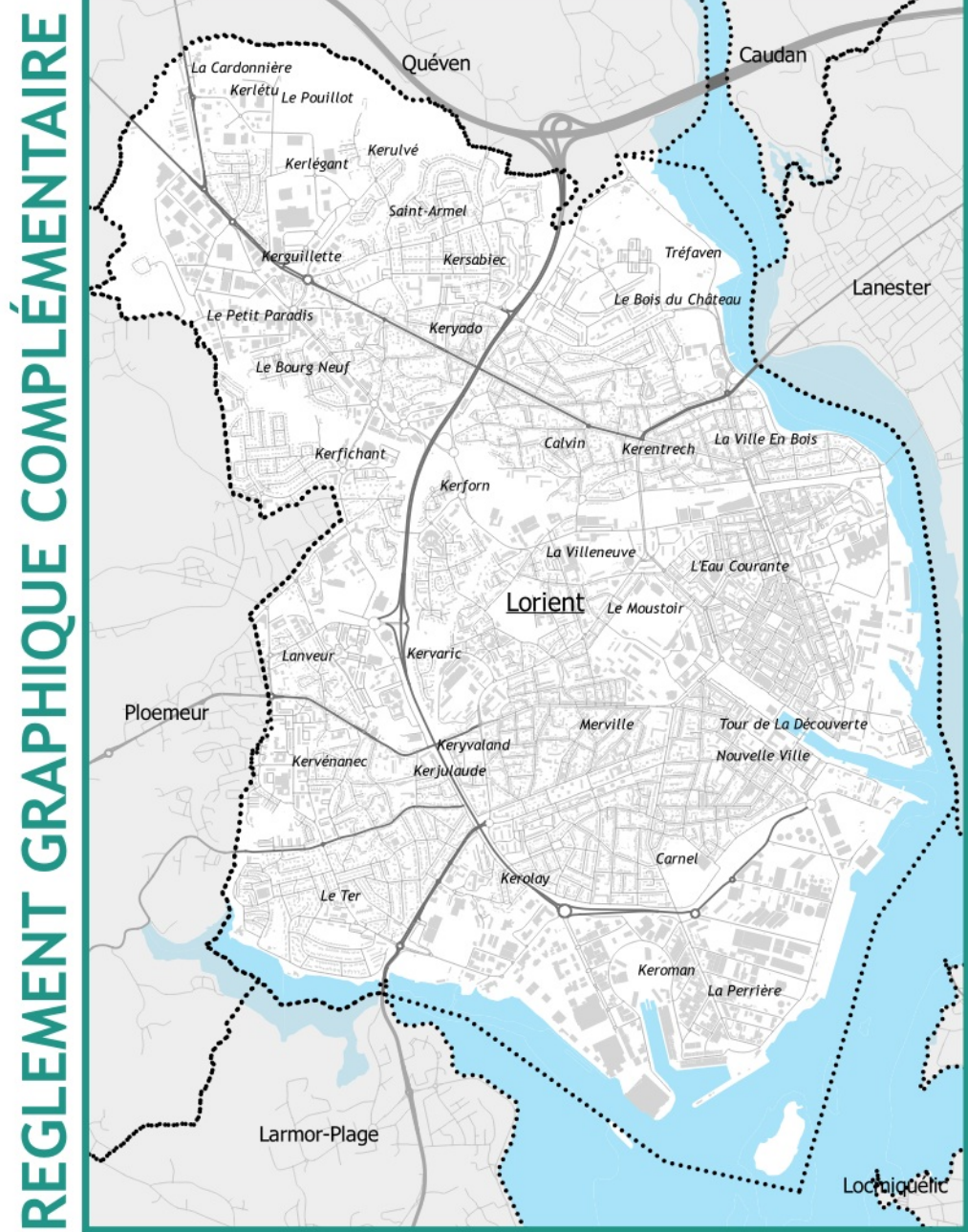




Petit patrimoine et éléments de paysage

Mise en compatibilité n° 3 approuvée le 6 février 2025
Le Maire, Fabrice Loher



Légende

PRESCRIPTIONS

Eléments de paysage, de patrimoine à protéger :

- Petit patrimoine
- ★ Immeuble remarquable
- ◆ Site paysager à protéger
- ▨ Ensemble bâti à protéger
- Talus ou haies à préserver
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Cœur d'îlot à préserver
- ▨ Parc urbain